



INSEE

COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) QUELLE EST VOTRE POSITION SUR UN CIA DES B ET C À L'INSEE ?

LA DIRECTION PROPOSE DE REMPLACER LES NBI PAR UN CIA POUR LES B ET C À COÛT CONSTANT POUR L'INSEE. FAUT-IL REMPLACER UN DISPOSITIF JUGÉ PEU TRANSPARENT PAR UN AUTRE À LA DISCRÉTION DES MANAGERS DE PROXIMITÉ ?
LA CFDT VOUS CONSULTE VIA UNE ENQUÊTE [EN LIGNE](#) AVANT D'ARRÊTER SA POSITION DANS CETTE NÉGOCIATION.

UN RIFSEEP INJUSTE ET BLOQUÉ DEPUIS 2022

Depuis la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en 2018, la CFDT demande la revalorisation du montant des indemnités associées (IFSE et CIA).

L'ouverture d'une négociation était prévue tous les 4 ans dans les textes régissant le RIFSEEP.

Depuis 2022, les agents de catégorie A, B et C, voient leur rémunération indemnitaire bloquée par un refus de la Direction d'ouvrir la négociation.

QUI PEUT TOUCHER LA NBI À L'INSEE ?

- Les fonctionnaires stagiaires
- Les agents à temps partiel
- Les agents en détachement
- Les agents affectés hors Insee
- Les agents touchant les primes informatiques
- Les agents en CLD
- Les agents A
- Les contractuels (y compris enquêteurs)

COMPTE RENDU DE
CSA,
10 MARS 2026



La CFDT réclame l'ouverture d'une négociation sur le régime indemnitaire des agents de catégorie A, B et C, comme cela s'est fait en administration centrale et pour les administrateurs de l'Insee.

La CFDT demande en priorité une juste reconnaissance pour les agents occupants un poste de niveau supérieur, les faisant-fonctions (B sur poste de A, C sur poste de B), comme pour les niveaux supérieurs (ex A sur poste de A+), ils devraient toucher une IFSE majorée.

NBI VERSUS CIA À L'INSEE SITUATION AU 1ER JANVIER 2026

L'enveloppe globale de points de NBI (Nouvelle bonification indiciaire) accordée à l'Insee est de 171 180 points, avec 1/3 pour les NBI individuelles (particulières ou fonctions spécifiques) et 2/3 pour les NBI opérations (équipes). Le coût total pour l'Insee employeur est de 1,5 million d'euros.

À l'Insee, seuls les agents fonctionnaires B et C touchent la NBI, tandis que les agents A et A+ touchent eux un CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

On sait par ailleurs que de rares cadres A+ touchent des NBI.



[FINANCES.CFDT.FR](#)

QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE LA NBI ET LE CIA ?

	NBI – NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	CIA – COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL
Type de prime	Individuelle et mensuelle : « NBI responsabilités particulières et Fonctions spécifiques ». Maximum 4 ans. Collective et mensuelle : « NBI opérations » pour une équipe (spécifique à l’Insee). Pour 6 à 12 mois.	Individuelle et annuelle
Objectifs	Individuelle : reconnaissance d’une responsabilité ou fonction spécifique. Collective : reconnaissance d’une opération effectuée par l’équipe concernée	Vise à reconnaître l’engagement professionnel
Populations Insee concernées	60 % des B touchent la NBI et 80 % des C Individuelle : 290 agents en 2025 Collective : 1150 agents en 2025	CIA versable chaque année, mais sans obligation (de 0 à 100 % du montant maximum)
Cotisations retraite	Compte pour la retraite	Ne compte pas pour la retraite
Cotisations employeur	Oui	Non (à coût constant pour l’Insee, le montant versé aux agents serait supérieur).
Fonctionnement	Déterminées en local (NBI individuelles) ou au niveau national (NBI collectives) NBI non cumulable entre elles ou avec la prime informatique	Déterminé au niveau individuel par la hiérarchie dans le respect d’une enveloppe globale par corps et par équipe. Pas de justification Pas de quotas Doit être en cohérence avec l’entretien professionnel. Cumulable avec la prime informatique
Montants possibles	Pour les C : 10 points Pour les B : 15 points Sur 6 à 12 mois Soit pour 12 mois, maximum : - pour les C : 590,73€ - pour les B : 886,10€	Pour les C : Minimum 0 et maximum 1 350 € Pour les B : Minimum 0 et maximum 2 680 € (Selon établissement et groupe, Cf. tableaux ci dessous)

VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE CSA

Marielle Bigot,
Secrétaire générale
adjointe

Nathalie Bailly,
Grand-Est
Éric Dretzen, ARA,
Auvergne-Rhône-Alpes

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

La Direction propose d'ouvrir une négociation pour mettre en place un complément indemnitaire annuel (CIA) pour les agents de catégorie B et C. C'est la 2e composante du RIFSEEP.

Cette négociation se ferait sous forme d'accord majoritaire, avec une mise en place dès 2027 si elle aboutit.

Le CIA remplacerait les NBI que la Direction indique complexes à gérer.

L'évolution prévue se ferait à enveloppe constante pour l'Insee (coût total équivalent). Le CIA ne faisant pas l'objet de cotisations employeurs, le montant versé aux agents serait plus élevé.

Afin de pouvoir négocier avec tous les éléments en main, la CFDT demande les éléments suivants :

ÉCLAIRCIR LE FONCTIONNEMENT DE LA NBI

La CFDT signale que les règles d'attribution de la NBI sont méconnues voire obscures pour de nombreux agents. Elle demande la diffusion d'une note du Secrétariat Général précisant le fonctionnement des NBI (population, cumul, calcul, retraite, etc).

La Direction se dit prête à publier la liste des activités donnant droit aux NBI locales.

Elle détaille le processus très lourd d'attribution des NBI :

- entre avril et juin : choix des NBI transversales,
- septembre : confirmation,
- répartition des points restants pour les NBI locales au choix des directions,
- décembre : confirmation.

La Direction précise le mode de calcul pour la retraite : si un agent a cumulé 100 points de NBI pendant sa carrière, cela représenterait environ 90 € par an pour la retraite (calcul basé sur la durée en trimestres).

CONFIRMER L'ENVELOPPE DU CIA EN CAS DE FIN DE LA NBI

En période de recherche d'économies, la CFDT demande si la Direction est certaine que le Ministère ne reprendra pas l'enveloppe dédiée aux cotisations sociales.

La Direction espère ne pas perdre la part sociale des contributions employeurs pesant sur les NBI, en cas de passage au CIA. C'est ce qui conditionnerait l'accord avec les OS d'une bascule.

Par ailleurs, d'autres Directions utilisent simultanément NBI et CIA, pourquoi les agents de l'Insee devraient-ils choisir entre les deux dispositifs ?

ACCOMPAGNER LES ENCADRANTS DANS CETTE NOUVELLE DÉMARCHE

La CFDT signale que les encadrants ne disposent de critères objectifs dans le modèle de CREP actuel pour attribuer l'enveloppe à répartir dans leur équipe.

La Direction concède que l'exercice d'explication du montant de CIA à l'agent restera sans doute complexe pour le manager.

TRANSMETTRE DES STATISTIQUES SUR LES AGENTS OCCUPANT UN POSTE SUPÉRIEUR

- Le nombre d'agents B+ sur poste de A,
- Le nombre d'agents B sur poste de B+,
- Le nombre d'agents C sur poste de B,
- La proportion des agents sur des postes de niveau supérieur recevant une NBI fonctionnelle / ceux qui n'en reçoivent pas,
- La proportion d'agents touchant une NBI individuelle qui sont sur un poste de niveau supérieur.

La Direction indique que les outils actuels ne permettent pas de préparer facilement ces chiffres.

La CFDT conteste cet argument. Le sujet est suffisamment important pour que la Direction y consacre le temps nécessaire pour obtenir ces informations.

GARANTIR LE TRAITEMENT DES AGENTS SUR POSTES DE NIVEAU SUPÉRIEUR

La CFDT souligne que rien ne garantit que l'agent qui est sur un poste de catégorie supérieure touchera plus qu'un agent sur un poste correspondant à son grade.

La Direction indique la possibilité d'un apport supérieur à l'enveloppe pour ces postes occupés par des agents de catégorie inférieure au poste mais sans possibilité de montant minimum pour ces agents.

CLARIFIER LES MONTANTS QUE LES AGENTS SONT SUSCEPTIBLES D'OBTENIR PAR RAPPORT À L'ENVELOPPE GLOBALE

Si la Direction a bien clarifié le montant minimum (O) et le montant maximum selon la catégorie et le groupe, la CFDT souhaiterait obtenir une fourchette moyenne du CIA qui serait touché par 80 % des B et 80 % des C.

En effet, se baser sur les montants maximaux ne permet en aucun cas une comparaison avec le dispositif des NBI.

LA SUITE

Les organisations syndicales devront préciser si elles veulent poursuivre les discussions pour la mise en place du CIA à la place de la NBI. Le secrétariat général de Bercy devra être informé au plus tard en avril de l'intention d'une bascule.

Pour la CFDT, se positionner en avril sur l'intention d'une bascule, avant d'avoir les éléments nous permettant de décider de l'opportunité de cette bascule est prématuré.

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

DANS QUELLE MESURE LES AGENTS B ET C FONCTIONNAIRES SOUHAITENT-ILS QUE LES NBI SOIENT REMPLACÉES (À COÛT CONSTANT POUR L'INSEE) PAR LE CIA ?

RÉPONDEZ À NOTRE ENQUÊTE CFDT AUPRÈS DES AGENTS

[EN LIGNE EN CLIQUANT ICI](#)

LES PLAFONDS RÉGLEMENTAIRE DU CIA SONT FIXÉS COMME SUIT

Arrêté du 18 mai 2017 portant sur le corps des contrôleurs

Groupe de fonctions	MONTANT MAXIMAL ANNUEL DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (en euros)	
	Administration centrale, établissements et services assimilés	Services déconcentrés, établissements et services assimilés
Groupe 1	2 680	2 380
Groupe 2	2 445	2 185
Groupe 3	2 245	1 995

Arrêté du 20 mai 2014 portant sur le corps des adjoints administratifs

Grade et emplois	MONTANT MAXIMAL (en euros)	
	Administration centrale, services déconcentrés en Île-de-France, établissements et services assimilés	Services déconcentrés hors Île-de-France, établissements et services assimilés
Adjoint administratif principal de 1re et de 2e classe et emploi fonctionnel	1 350	1 260
Adjoint administratif de 1re et de 2e classe	1 320	1 200

POUR ALLER PLUS LOIN

[Entrée des administrateurs et inspecteurs généraux dans le RIFSEEP](#), décembre 2021 -

[Spécial rifseep - modification du dispositif indemnitaire des attachés](#), 2020

Retrouvez les documents du groupe de travail du CSA [sur l'intranet](#)

Prochaines réunions

05/05 FS plénière : actualités des enquêtes Ménages et Prix, budget 2026 enquêteurs (pour avis)

12/05 GT CSA : bilan recensement à Mayotte, bilan expérimentations RP